

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2015

OBJET

14 – DENOMINATION DE VOIE : IMPASSE DE LA NOË VERTE

N° 2015-03-14

NOMENCLATURE : 8/3/1

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Dans le cadre d'un permis d'aménager délivré au lieudit la Renaudière, une impasse privée a été créée. Il appartient de la dénommer.

Au cours de la commission d'aménagement du jeudi 5 mars 2015, ils ont proposé au vote trois propositions : Impasse de la Noë Verte, Impasse du Gué Renaud et impasse du Pré de Choizeau.

Résultats du vote :

6 voix pour l'impasse de la Noë Verte,
2 voix pour l'impasse du Gué Renaud,
4 voix pour l'impasse du Pré de Choizeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager du lieudit la Renaudière : Impasse de la Noë Verte.

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

Le Maire,

Alain ROYER
Le Maire en préfecture
044-214402091-20150328-2015-03-14-DE14-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Publié le 26/03/15

